UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION FINANCIERE DE L'UEMOA

(DESCOGEF)

SESSION MAI 2015-2016

EPREUVE : AUDIT

Durée : 2 heures

EPREUVE D'AUDIT DESCOGEF UEMOA SESSION 2015

DOSSIER 1

TRAVAIL A FAIRE N°1

Vous êtes en charge du dossier **ADAKLAN SA** dont le cabinet DUO CONSULTING vient d'être nommé commissaires aux comptes. Vous intervenez au titre de la révision des comptes de l'exercice N. Au cours de la mission d'audit, vous avez acquis une connaissance générale de l'entreprise et de son environnement vous ayant permis d'identifier des risques. Vous décidez ensuite d'identifier les procédures et les postes significatifs.

Q1/ Quel a été le comportement professionnel de M. Joseph associé, en charge du dossier avant d'accepter le mandat ?

Q2/ Quel est l'objectif de l'auditeur lorsqu'il cherche à identifier les procédures et les postes significatifs ?

Q3/ Donnez une définition d'un système significatif, d'un poste significatif.

Q4/ Les risques que recèlent ces systèmes et ces postes significatifs sont appréciés en fonction des réalités de l'entreprise. Parmi les exemples suivants, indiquez si le système ou le poste recèle plus ou moins de risques. (Justifiez votre réponse)

Système de paie.

- C1 : effectifs stables et localisés dans un seul lieu
- C2 : effectifs très changeants et éparpillés sur plusieurs sites.

Système achat :

- C1 : nombre limité de fournisseurs, mais achats multiples
- C2 : gestion de multiples sources d'approvisionnement

Système informatique :

- L'entité auditée utilise un logiciel commercialisé par une société réputée
- L'entité auditée utilise un logiciel commercialisé, mais qu'elle a modifié

TRAVAIL A FAIRE N°2

Lors de la phase d'intérim de votre mission, vous avez réalisé l'étude des procédures de ventes.

Un extrait est présenté ci-après :

- *lors de la livraison des produits aux clients, un bon de livraison est établi en deux exemplaires : l'un est classé au service expédition de la société, le second est remis au client et conservé par ce dernier.*

- *Les factures impayées font l'objet d'une relance téléphonique au coup par coup, en fonction des disponibilités de temps du service comptabilité auxiliaire clients.*

Q1/ Donner la définition du contrôle interne, et préciser son objectif

Q2/ Rédiger une note de synthèse précisant les faiblesses de contrôle interne afférentes au cycle clients-ventes, les risques qu'elles génèrent, ainsi que les recommandations que vous formulez.

Pendant votre assistance à la prise d'inventaire physique, vous avez constaté qu'une équipe de comptage a inventorié un important stock de palettes situé dans une aire de stockage qui était affectée à cette équipe. Après investigation, il apparaît que ces palettes appartiennent en fait à un fournisseur de briques qui les consigne à la société que vous auditez.

Q3/ Que pensez-vous de cette situation ? Que feriez – vous ?

TRAVAIL A FAIRE N°3

Vous êtes le commissaire aux comptes de l'entité « Négoce » et dans le cadre de votre prise de connaissance, vous relevez les éléments suivants :

	N	N -1	Variation	Variation en %
Vente de marchandises	95870	88540	7330	8,28%
Achat de marchandises	62650	53700	8950	16,67%
Variation de stocks	2220	2500	-280	NS
Taux de marge	36 ,97%	39,03%		
Créances clients	13150	9340	3810	40,79%

Q1/ Quel est l'objectif de l'auditeur lorsqu'il établit ce tableau et comment appelle–t-on la technique utilisée ?

Q2/ Analyser le tableau

L'analyse du tableau a attiré votre attention sur l'évolution des grandeurs et vous avez décidé d'interroger le dirigeant.

Q3/ Quels sont les éléments qui retiennent surtout l'attention de l'auditeur dans cette technique ?

En discutant avec le dirigeant, vous apprenez qu'en N, il a eu l'opportunité de faire une vente importante à l'export. Celle- ci était de 3000. Cette vente réalisée en décembre N a été réglée en janvier N+1. En retraitant le poste ''vente exceptionnelle'', le ratio clients s'établit à 33 jours en N contre 32 jours en N-1.

Q4 a/ Quelle conclusion tirez-vous ?

Le dirigeant vous informe également que cette vente exceptionnelle a été consentie avec une marge faible de (10%). En retraitant cette vente, pour déterminer un taux de marge corrigé, vous obtenez un taux de 37,87%.

Q4 b/Que pensez-vous de cette évolution ?

Finalement le dirigeant vous informe qu'il a vendu d'anciennes références qui étaient en stock depuis longtemps. Il a dû consentir un prix en dessous de ce qu'il pratique habituellement

Q4 c/ Cette information explique-t-elle la baisse du stock ?

DOSSIER 2 :

CAS DOUCAS

Monsieur **DOUCAS** ressortissant ivoirien vient de subir avec succès les épreuves du DECOFI. Il entend exercer l'activité libérale de commissaire aux comptes. Conscient des difficultés de se créer rapidement une clientèle, M. DOUCAS envisage d'occuper à temps partiel un emploi salarié (adjoint au directeur financier) dans la SA AVICO, dirigée par son beau-frère (président du conseil d'administration). Il dispense par ailleurs, sous forme de vacations salariées, un cours de gestion à l'université.

Q1/ M. DOUCAS est-il susceptible d'exercer aujourd'hui la profession de commissaire aux comptes ?

M. DOUCAS rachète finalement 80% des parts d'une société de commissariat aux comptes, et renonce à occuper le poste proposé. La fonction du commissaire aux comptes actuel de la société AVICO arrivant à expiration, la société souhaiterait le remplacer par DOUCAS.

AGE

Q2)/ ***Quel organe délibérant peut désigner le successeur du commissaire aux comptes sortant ? M. DOUCAS peut-il accepter la fonction de commissaire aux comptes à titre personnel, ou en qualité de gérant de la société ?***

M. DOUCAS a été nommé deux années après son installation, commissaire aux comptes de la SA DDI, ayant pour objet la création et le développement d'entreprises innovantes, et a entretenu avec son président DJEMAL, de contacts satisfaisants jusqu'au jour où, il l'avait contraint lors du conseil d'administration de juin 2012 à préciser certains points devant ledit conseil. Depuis cette date, celui-ci n'avait eu de cesse d'évoquer un prétendu conflit d'intérêts et a demandé sa démission. Motif évoqué : la longue amitié de M. DOUCAS. et de M. KASSEM un des administrateurs les plus influents de la société. (Liens d'amitié contestés par le commissaire aux comptes). M. DOUCAS aurait alors divulgué des informations importantes à M. KASSEM qui cherchait à "casser" DDI. Le 04 avril 2015, M. DOUCAS démissionne, les raisons sont les suivantes :

- absence de communication des états financiers à son attention pour les exercices 2012, 2013 et 2014,
- non-convocation aux assemblées générales de la société,
- correspondances avec M. DJEMAL sans suite, (il n'avait jamais obtenu ni convocation à l'assemblée, ni documents comptables),
- casier judiciaire révélant une volonté manifeste de DJEMAL de s'affranchir du respect des règles légales,
- contestation sans cesse du programme de travail du cabinet, DJEMAL estimant que les interventions du commissaire aux comptes sont fréquentes et étalées, lui demande d'intervenir entre le 31 janvier et le 30 juin de chaque année (l'exercice coïncide avec l'année civile).

Q3 a/ Quelles précautions M. DOUCAS doit-il prendre avant sa démission ?

Q3 b/ Face à cette demande pressante de la part du dirigeant concernant le programme de travail, quelle sera la position du commissaire aux comptes ?

Q3 c/ Faute d'informations indispensables, M. DOUCAS pouvait-il fonder son opinion ? Que doit-il faire ?

Q3 d/ M. DOUCAS est-il tenu au secret professionnel à l'égard de M. KASSEM ?a-t-il une obligation de secret à l'égard de l'assemblée ?